

PERSPECTIVES

Podcast de l'APT



Les Principes Méndez : Changer les mentalités pour des entretiens efficaces

Almudena García

Bonjour et bienvenue-e à Perspectives, le podcast de l'APT qui explore les questions contemporaines liées à la prévention de la torture et à la dignité en détention.

Je suis Almudena Garcia, Associée de communication digitale de l'APT, et cet épisode est le premier d'une série sur les Principes Méndez relatifs aux entretiens efficaces : un nouvel outil pour mettre fin aux interrogatoires coercitifs.

Les Principes Méndez ont été publiés en mai 2021 et notre Secrétaire générale adjointe, Audrey Olivier Muralt, s'est entretenue avec Wilder Tayler, Responsable du mécanisme national de prévention de l'Uruguay, qui a participé à la rédaction des Principes.

Audrey Olivier Muralt

Après quatre ans de consultations et de rédaction - impliquant des expert-e-s en matière de police, d'enquêtes, de droits de l'homme, de psychologie et d'autres disciplines - nous avons maintenant les Principes Méndez. Ils sont conçus pour aider les personnes qui conduisent les enquêtes à recueillir des informations fiables - et non des aveux - en utilisant des techniques d'entretien fondées sur la confiance. Ils protègent également les droits des personnes interrogées en veillant à ce que les principales garanties soient respectées dans la pratique.

Notre invité d'aujourd'hui, Wilder Tayler, a des dizaines d'années d'expérience dans la prévention de la torture. Il a travaillé pour des organisations comme Amnesty International, Human Rights Watch et la Commission internationale de juristes. Il a également été l'un des membres fondateurs du Sous-comité des Nations unies pour la prévention de la torture. En Uruguay, il dirige le Mécanisme national de prévention, visitant les lieux de détention dans tout le pays et préconisant des changements pour s'attaquer aux facteurs de risque qui conduisent à la torture.

Il a naturellement été l'une des personnes sollicitées pour participer à la rédaction des Principes Méndez.

Wilder Tayler

J'ai été invité par le professeur Méndez lui-même et par Mark Thomson, l'ancien Secrétaire général de l'APT, à rejoindre un groupe de rédaction. Dans mon cas particulier, je me suis concentré sur les normes juridiques, et notamment sur la question des garanties au moment de la détention. Ce que j'ai trouvé très inspirant, je dirai, c'est que le groupe chargé d'examiner le projet était véritablement multidisciplinaire. Ces exercices de rédaction de normes ont tendance à être dominés par des avocat-e-s. J'ai donc estimé que c'était une très bonne expérience de trouver dans le groupe des policiers et des policières, des personnes ayant une expérience de la police et

du monitoring de la police, ainsi que des neuro-scientifiques. Et à mon avis, cela a grandement bénéficié au résultat final. Nous nous sommes retrouvés avec un texte plus diversifié et plus apte à être adapté au niveau national. Et je pense que c'est l'un des grands atouts des Principes Méndez.

Audrey Olivier Muralt

Vous avez porté des chapeaux différents au cours de votre carrière. Vous avez été impliqué dans de nombreuses initiatives de prévention de la torture. Quelle est, selon vous, la valeur ajoutée des Principes Méndez, à la fois pour prévenir la torture mais aussi pour les responsables de l'application des lois ?

Wilder Tayler

Eh bien, la valeur est, je dirais, une valeur à multiples facettes. Les Principes codifient de nouvelles normes et les combinent également avec des normes internationales très bien établies sur la prévention de la torture. Il s'agit donc d'un mélange de normes, comme l'interdiction absolue avec des garanties procédurales, mais elles sont associées à des normes plus nouvelles et innovantes sur la collecte d'informations, par exemple. Ces principes tendent à être assez proactifs en montrant de manière très élaborée la voie à suivre pour une personne chargée de l'enquête, pour lui dire comment elle peut trouver les informations qu'elle recherche.

Et puis cela présente un avantage significatif par rapport à d'autres standards et normes, qui ne montreraient pas la voie à suivre. Par exemple, cela a été un problème pour les professionnels de la prévention dans leur travail quotidien. Je veux dire, nous avons tendance à nous confronter à des policiers qui disent : "Bon, c'est bien. Je fais un peu ça, mais alors comment je fais ?" C'est la question que l'on vous pose. Et c'est la réponse que vous devez formuler dans vos recommandations. Maintenant, nous avons une voie à suivre pour montrer qu'elle est codifiée, qu'elle peut être efficace ou professionnelle et qu'elle respecte les droits de l'homme. C'est donc très important, tant pour les professionnels de la prévention que pour les responsables de l'application de la loi. Vous voyez, les six principes peuvent être directement intégrés, ou inspirés, dans des codes de conduite, des procédures opérationnelles standard ou des directives de différents types. Je pense donc que c'est très, très important.

Il y a ensuite une autre chose que je ne veux pas négliger. Il y a quelques années seulement, très peu d'années, le monde et le mouvement des droits de l'homme, et en particulier l'Occident et les États-Unis, ont été confrontés à une doctrine soutenue par le gouvernement qui a adopté les interrogatoires coercitifs en réaction aux attaques terroristes du 11 septembre. Et il y a eu ce moment, ce moment terrible je dirais pour les droits de l'homme, où les avantages de la coercition ont été discutés ouvertement dans les médias et les institutions politiques et universitaires. Et même si je dirais que cette ligne a perdu beaucoup de crédibilité, j'espère que les Principes Méndez mettront fin à ce débat parce qu'il s'agit d'une bonne formulation alternative, cohérente et bien articulée. Une formulation en faveur des droits de l'homme. C'est un avantage énorme pour nous tous, et c'est probablement un avantage que j'estime très élevé.

Audrey Olivier Muralt

C'est un point si important, Wilder. Nous devons changer les mentalités sur le fait que la coercition ne fonctionne tout simplement pas. On peut obtenir des aveux, on peut obtenir ce que les gens veulent entendre, mais on n'obtient pas la vérité. Au fur

et à mesure que nous avons partagé les Principes Méndez avec différents groupes, une question nous a été posée : ces Principes sont-ils applicables dans différentes régions ? Par exemple, certain-e-s considèrent qu'ils s'appliquent surtout à la police, aux forces de l'ordre, alors que dans les Amériques, votre région, ce sont souvent les procureurs qui mènent les enquêtes. Quel est votre point de vue à ce sujet ?

Wilder Tayler

En fait, je pense que c'est la mauvaise question qui vous a été posée. Je veux dire, parce que le problème est que les Principes sont valables quelle que soit la personne qui mène l'entretien. Ce qui compte, c'est qu'il y ait un entretien ou un interrogatoire en cours. Or, qu'il s'agisse d'un procureur ou d'un officier de police, tous deux peuvent chercher à obtenir des aveux comme option préférée, que cela reflète ou non la vérité. La vérité est donc que les pratiques de recherche d'aveux sont très bien ancrées dans la culture des forces de l'ordre et d'autres personnes ayant un mandat d'enquête. Cela conduit donc fréquemment à la coercition.

Les Principes s'appliqueraient donc à toutes les situations, impliquant à la fois les procureurs et les autres responsables de l'application de la loi. N'oublions pas non plus qu'il existe d'autres fonctions, comme la collecte de renseignements par le biais d'entretiens, ou d'autres activités de maintien de l'ordre qui, dans certains pays, en Amérique latine, sont confiées aux militaires, dans le cadre de la lutte contre la drogue, par exemple. Donc, dans tous ces cas, les Principes s'appliqueront.

Donc je pense que la question n'est pas de savoir qui agit, la question est de savoir ce que vous voulez obtenir. Permettez-moi de le dire ainsi. Voulez-vous obtenir des aveux à tout prix ou voulez-vous vous lancer dans un exercice de recherche de la vérité qui pourrait être plus complexe, mais qui serait aussi plus professionnel et plus juste, et qui vous conduirait finalement à un ensemble d'informations auxquelles vous pouvez faire confiance ? Telle est la question.

Audrey Olivier Muralt

Aujourd'hui, en plus de participer à la rédaction des Principes Méndez, vous dirigez également le Mécanisme national de prévention en Uruguay. Ces Principes seront très importants dans leur travail, en particulier leur engagement avec les autorités là-bas. Quelle a été la réaction des membres de votre équipe aux Principes ?

Wilder Tayler

Eh bien, je veux dire, vous savez, toute nouvelle norme est toujours accueillie avec une certaine curiosité et un certain degré de scepticisme jusqu'à ce qu'elle prouve son utilité. C'est la réalité, mais il ne s'agit pas seulement des Principes Méndez, il s'agit de l'établissement de normes partout, tout le temps. Cependant, pour le Mécanisme National de Prévention, le fait d'être sur le terrain et d'avoir à interagir quotidiennement avec les responsables de l'application de la loi, je pense qu'ils l'ont trouvé très utile. Je veux dire, en vérité, ils les trouvent maintenant très utiles.

Comme vous le savez bien, parce que nous avons mené des formations, la coopération avec vous, l'APT et d'autres collègues, je pense que nous en bénéficions vraiment. Comment cela se passe-t-il ? Eh bien, en Uruguay, dans mon cas, nous avons une opération permanente de visite des postes de police. Et il est assez fréquent que des plaintes soient déposées dans les cellules d'un poste de police contre le type de traitement que les personnes ont reçu. Et lorsque vous sortez et commencez à discuter avec le chef du poste de police, vous pouvez citer les Principes. Parfois vous citez l'ensemble de l'instrument, parfois vous ne citez qu'un

seul principe et vous dites : “Écoutez, je veux dire, nous devons comprendre que cela ne fonctionne pas. Crier sur ces enfants ne va pas marcher. Cela ne va pas marcher. Vous n’obtiendrez pas ce que vous voulez avec ça”. Et ce ne sont pas seulement des problèmes de droits de l’homme, c’est prouvé scientifiquement. Et puis vous commencez à parler de ce genre de choses. Parfois, vous obtenez des réactions bizarres, mais je peux dire que plus le ou la fonctionnaire chargé-e de l’application de la loi est professionnel, plus il/elle est intéressé-e et curieux/se.

Audrey Olivier Muralt

Vous avez mentionné que parfois, lorsque quelque chose de nouveau arrive, il peut y avoir du scepticisme, de la réticence ou de la méfiance. Quels types de défis voyez-vous en ce qui concerne la mise en œuvre des Principes Méndez ?

Wilder Tayler

Eh bien, le problème est la mise en œuvre elle-même, c’est toujours la mise en œuvre. Je pense que c’est une sorte de paradoxe que les Principes soient un outil très pratique, parce qu’ils sont extrêmement pratiques, ils apportent quelques complexités avec eux. La première chose est la complexité naturelle, ils sont nouveaux et, encore une fois, vous devez l’expliquer. Ensuite, je dirais que c’est la complexité d’avoir un outil qui s’inspire d’un effort multidisciplinaire parce que cela change le langage dans lequel vous leur parlez. Et même les responsables de l’application de la loi sont beaucoup plus habitués au jargon juridique qu’à un langage plus complexe, varié et à multiples facettes.

Et nous ne devons pas oublier un problème très important, à savoir que nous travaillons contre la torture et, contre l’expression de la brutalité et de la force. Et c’est un phénomène qui est présent dans de nombreuses agences d’application de la loi. Vous avez donc des secteurs qui croient que la voie à suivre est la violence, et que la voie à suivre est la coercition, parce qu’ils pensent que c’est efficace, ou parce qu’ils ont été formés. Dans nos pays, les gens qui ont été formés pendant les gouvernements militaires, et cela se reproduit aussi là-bas. Donc il faut entamer le débat avec eux. Mais nous devons accepter qu’il puisse y avoir de la résistance aussi, et qu’il n’y aura pas toujours que de la bonne foi. Je veux dire, il y a juste des gens qui veulent faire les choses à leur manière.

Audrey Olivier Muralt

L’une des autres questions que les gens nous ont posées concerne le coût de la mise en œuvre. Ils disent : “Oui, nous sommes très intéressés par ces Principes, mais ils vont nous coûter de l’argent parce qu’il faut investir dans la formation.” Est-ce une situation que vous avez rencontrée ? Et que diriez-vous en réponse ?

Wilder Tayler

N’oublions pas que le budget est une porte de sortie facile pour ceux qui ne veulent pas utiliser de nouvelles normes. Ils diront : “Eh bien, vous savez, prévenir la torture est une chose très coûteuse”. Et vous répondez : “Eh bien, avez-vous déjà pensé à quel point il est coûteux pour votre société de pratiquer la torture plutôt que de la prévenir ?” Et ils n’ont pas de réponse à cela.

Mais nous devons être proactifs. Nous avons une tâche là, à élaborer, à travailler avec aussi des spécialistes du budget, pour voir combien cela peut vraiment coûter par rapport à l’argent que les forces de l’ordre dépensent dans des méthodes bien moins efficaces. Parce que la formation existe. Les enquêtes, elles existent, car elles ont lieu tout le temps. Les lieux d’interrogatoire, ils existent vraiment. Ils sont peut-

être encore plus chers parce qu'ils doivent être secrets et clandestins. Donc, c'est aussi important.

Je pense qu'une bonne partie du coût sera compensée par l'échange d'un dévouement de ces fonds. Et puis il y a l'autre chose et cela signifie, eh bien, oui, cela peut coûter de l'argent. Je veux dire, la protection des droits de l'homme et la lutte contre la criminalité, ces deux choses sont coûteuses. Je veux dire, aucune d'entre elles n'est gratuite. Mais c'est aussi la mission de l'État de faire les deux choses, les deux choses sont sur un pied d'égalité. Donc je pense que c'est quelque chose que nous devons affronter. Et peut-être qu'en cette période de Principes Méndez, je pense que nous devrions proposer des moyens d'avancer en montrant, "Ok, voici ce que vous dépensez lorsque vous budgétiez vos techniques classiques. Voilà ce qu'il vous en coûterait pour former votre personnel. Voici le capital d'amorçage, et ensuite, mettre au défi et dire : "Pourquoi n'avez-vous pas fait une expérience ? Je veux dire, commencez à utiliser ça dans un département. Allez à... Je ne sais pas. Les crimes graves. Commencez là avec ces techniques et voyez ce qui se passe. Voyons si cela vous coûte plus cher ou pas." Je pense que nous devons recevoir le défi et que nous devons le proposer, car c'est un défi facile. Je pense donc que notre réponse doit être aussi scientifiquement fondée que les Principes et je suis sûr que nous l'emporterons.

Et puis-je ajouter quelque chose à propos des Principes qui, selon moi, constituent une caractéristique unique. J'accorde une très, très haute note à ces Principes, qui comportent une section sur les vulnérabilités. C'est quelque chose que vous ne trouverez pas dans d'autres normes relatives aux droits de l'homme. Ces dernières ont été regroupées et un effort a été fait pour les comprendre comme un phénomène qui n'est pas seulement statique mais aussi dynamique, qui comprend qu'une raison de vulnérabilité peut apparaître au cours d'un entretien. Le fait d'être épuisé peut rendre les gens vulnérables, ce n'est pas seulement un statut. Je pense qu'il s'agit d'un principe très important, pour dire que j'ai été ravi lorsque j'ai vu que cette question était abordée parce que lorsque vous passez en revue l'ensemble de la collection de communications sur les droits de l'homme, vous trouvez des normes, par exemple, sur les enfants, ou sur les femmes, ou sur ceux qui souffrent de handicaps. Mais vous ne trouvez pas cela en relation avec une activité particulière en tant que telle. Cela nous amène à un niveau supérieur et j'espère que cela constituera également un exemple pour l'établissement de nouvelles normes.

Almudena Garcia

Wilder Tayler est le responsable du mécanisme national de prévention de l'Uruguay. Nous espérons que vous avez apprécié cet épisode de Perspectives. Nous reviendrons bientôt avec un autre épisode de cette série explorant les Principes Méndez.

Et si vous avez une idée de ce que nous pourrions couvrir dans Perspectives, nous serions ravis de l'entendre. Contactez-nous par e-mail à l'adresse apt@apt.ch. Ou retrouvez-nous sur les médias sociaux - Facebook, Twitter et LinkedIn. Merci de votre écoute et au plaisir de vous retrouver la prochaine fois.

